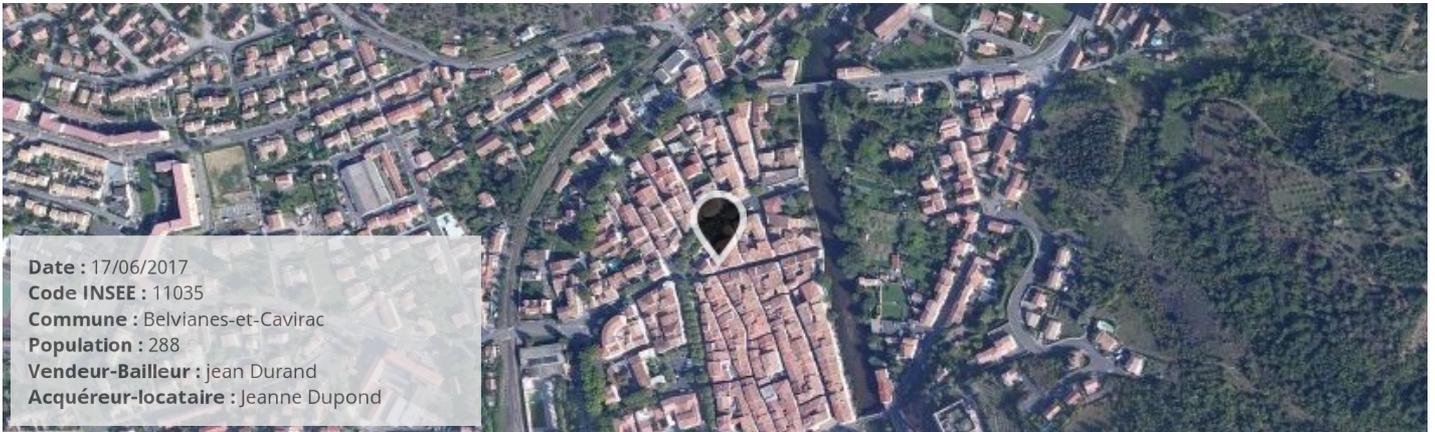


## ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

### 16 RUE DE LA PAIX 11500 BELVIANES ET CAVIRAC



### SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

20 BASIAS, 1 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 3

#### RISQUES NATURELS <sup>(1)</sup>

Inondation  
Séisme  
Feu de forêt

#### RISQUES MINIERES <sup>(1)</sup>

Aucun

#### RISQUES TECHNOLOGIQUES <sup>(1)</sup>

Rupture de barrage  
Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusions pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLS, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Par ruissellement et coulée de boue)	Préscrit	PPRI Bassin Haute Vallée Aude	23/05/2014
Inondation (Par une crue torrentielle ou à montée rapide de co)	Préscrit	PPRI Bassin Haute Vallée Aude	23/05/2014

#### CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable

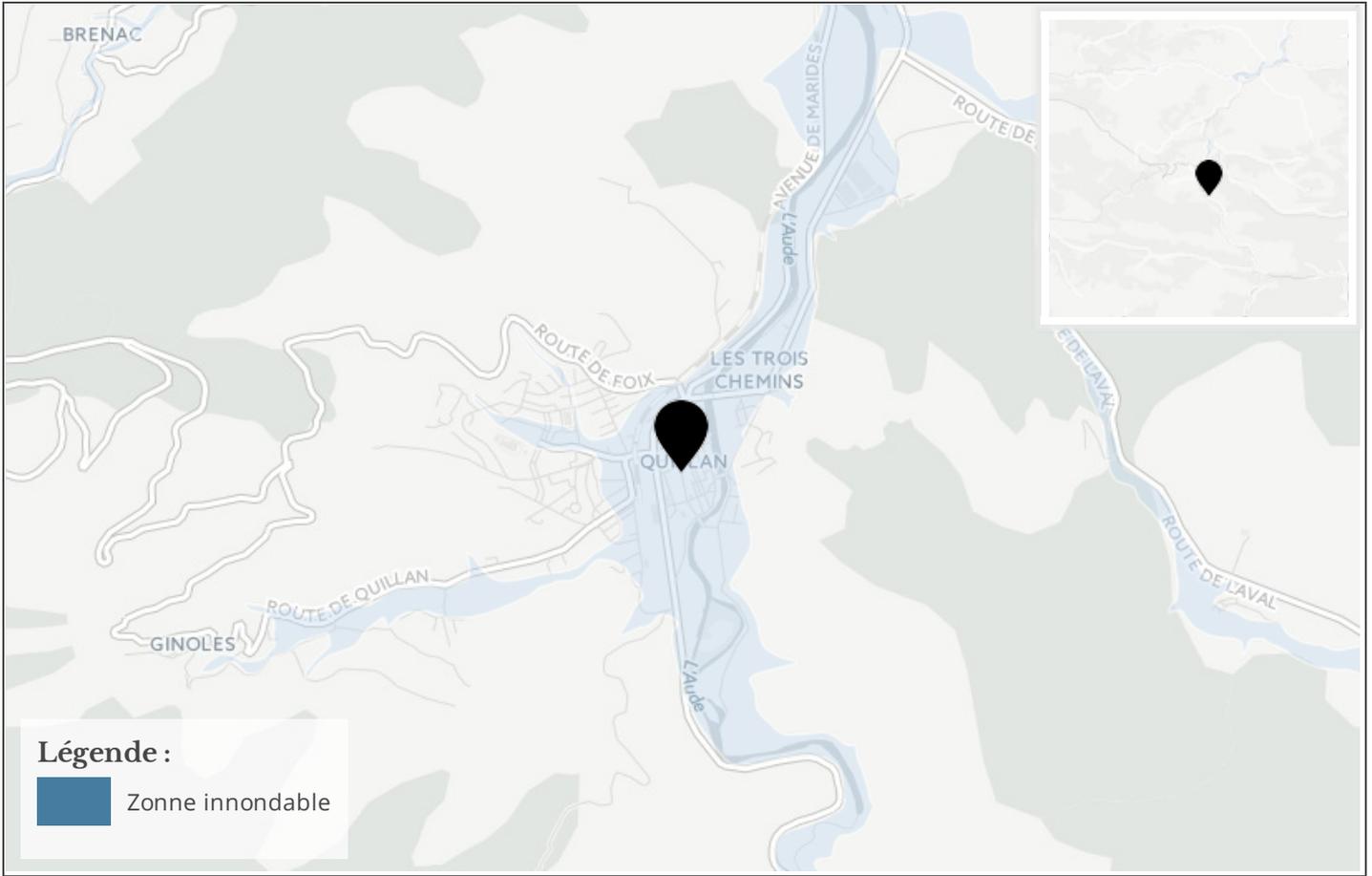
## Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
n/a		

### Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations, coulées de boue et EEDP	22/01/1992	25/01/1992	15/07/1992	24/09/1992
Inondations et coulées de boue	26/09/1992	27/09/1992	12/10/1992	13/10/1992
Inondations et coulées de boue	06/12/1996	12/12/1996	21/01/1997	05/02/1997
Inondations et CMLAV	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Inondations et coulées de boue	27/11/2014	30/11/2014	10/12/2014	11/12/2014

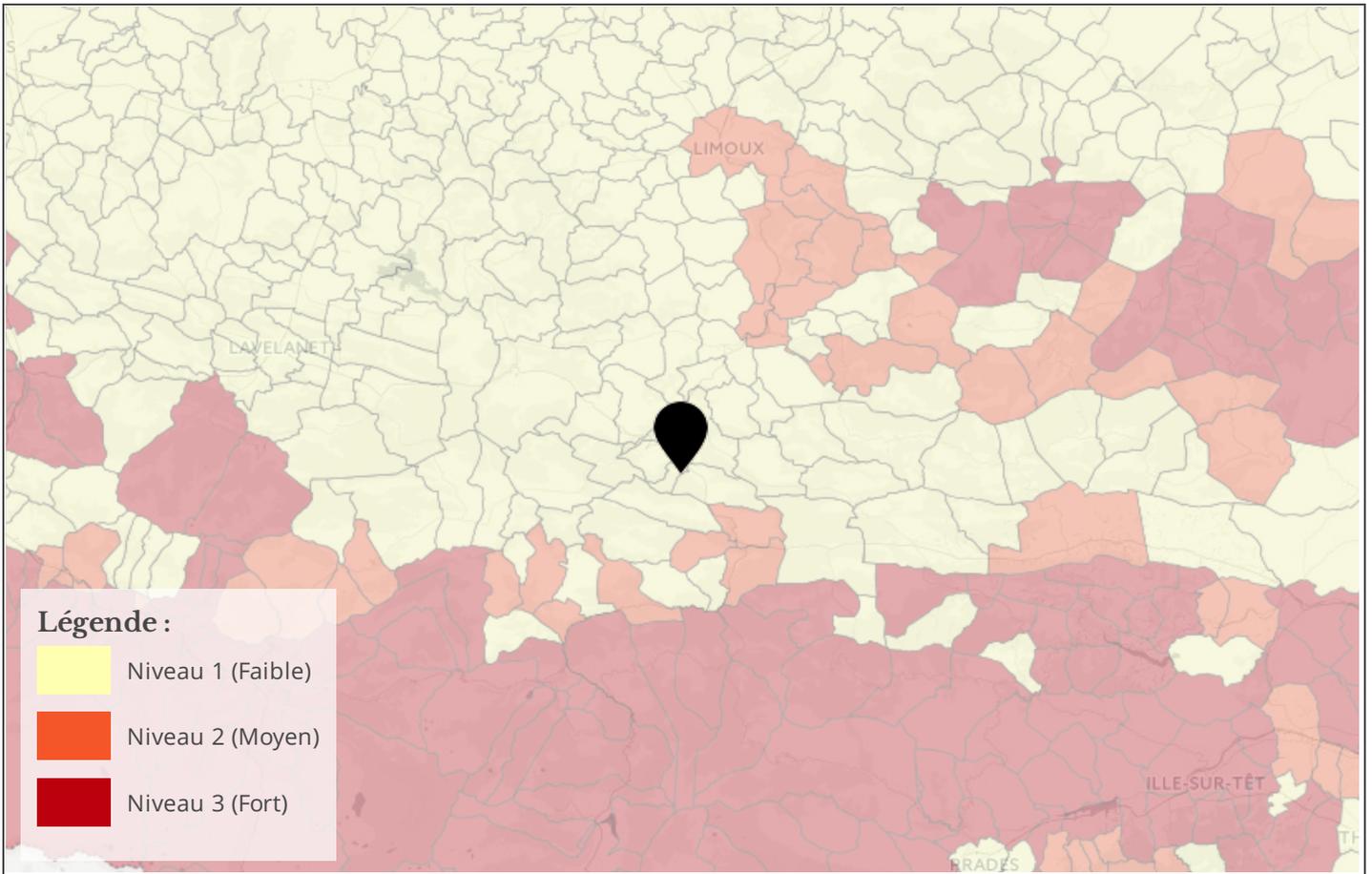
# Cartographie des inondations



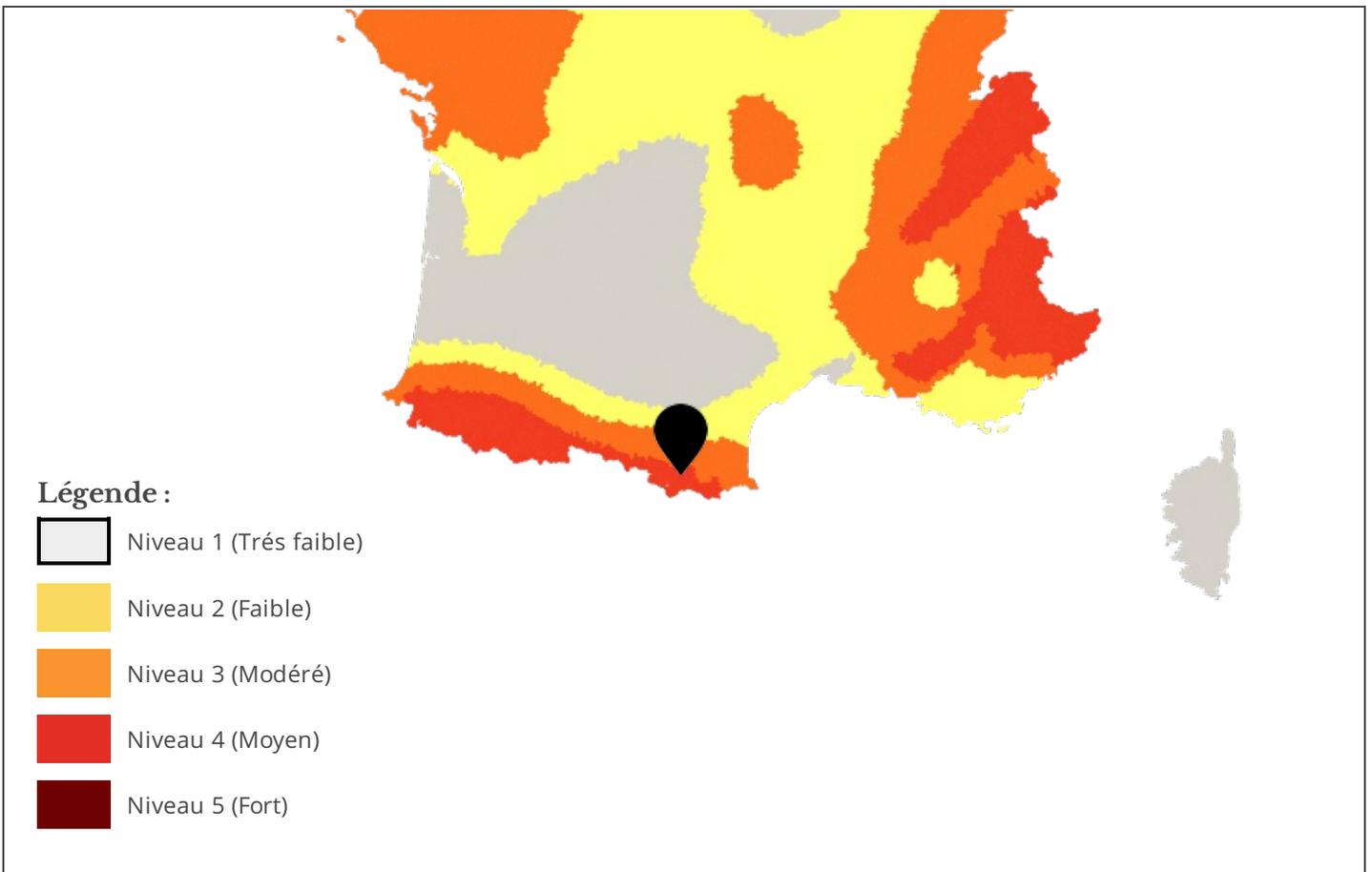
# Referentiel cadastral parcelle



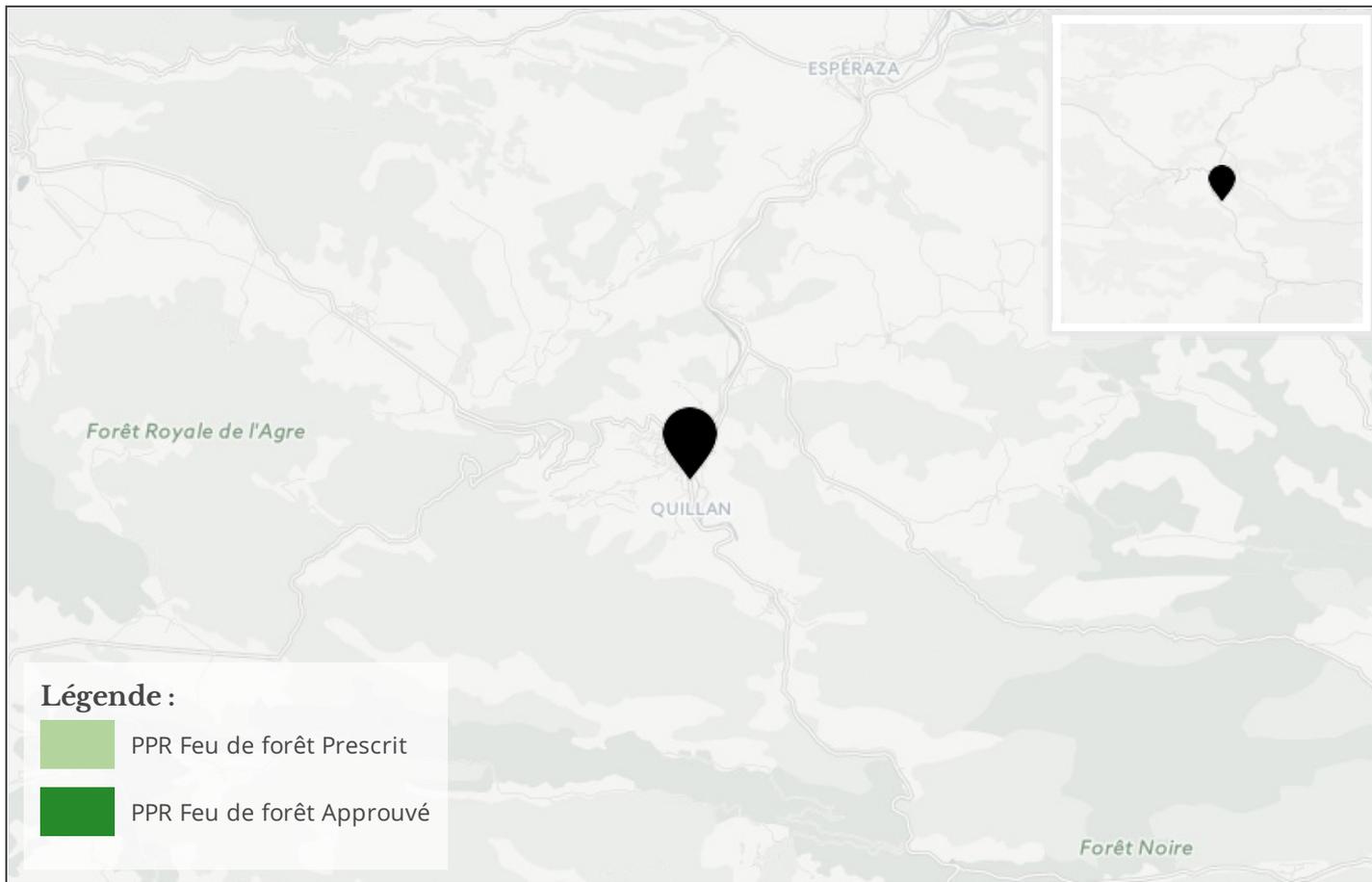
## Information RADON



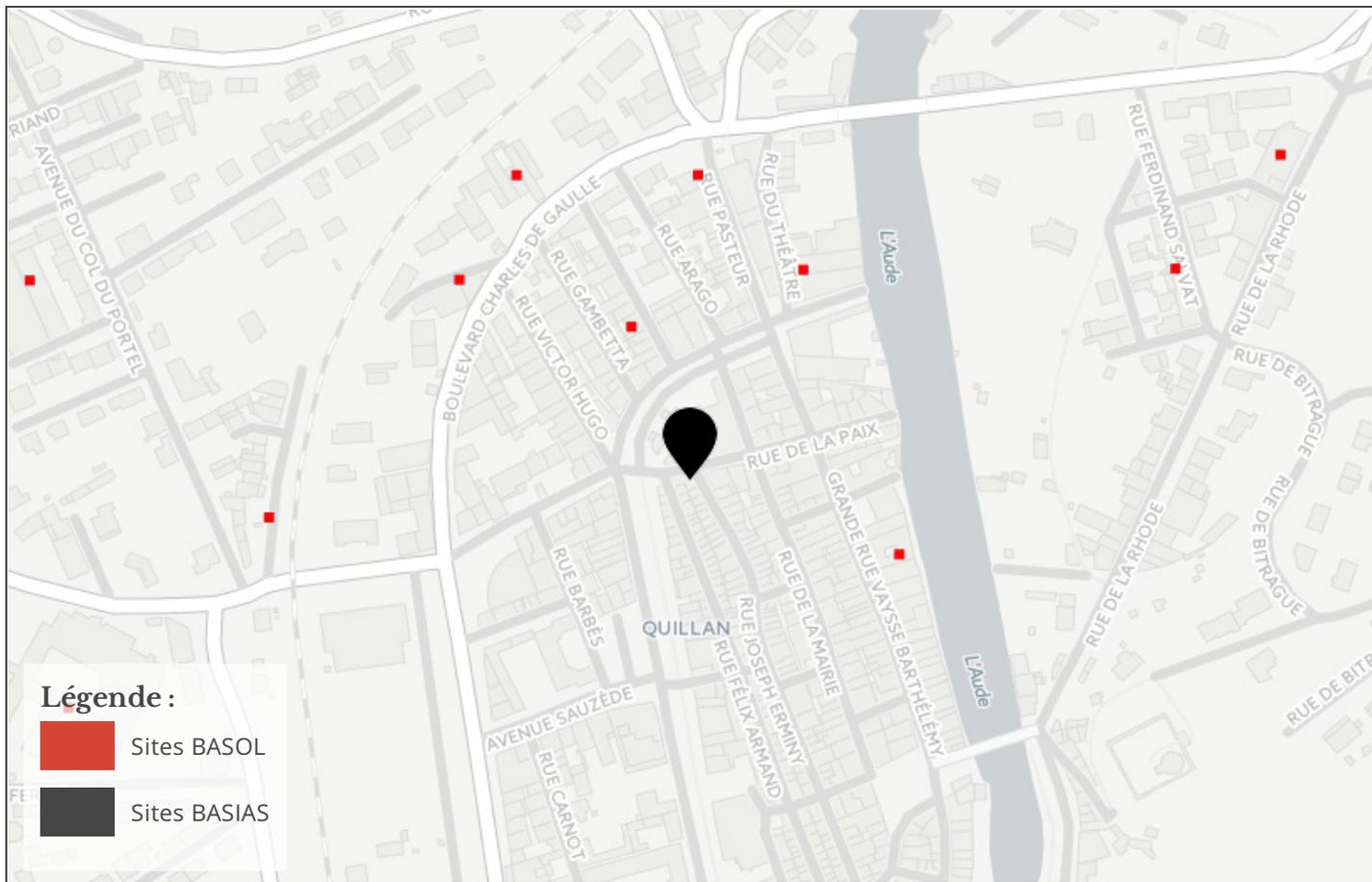
## Cartographie des zones sismiques



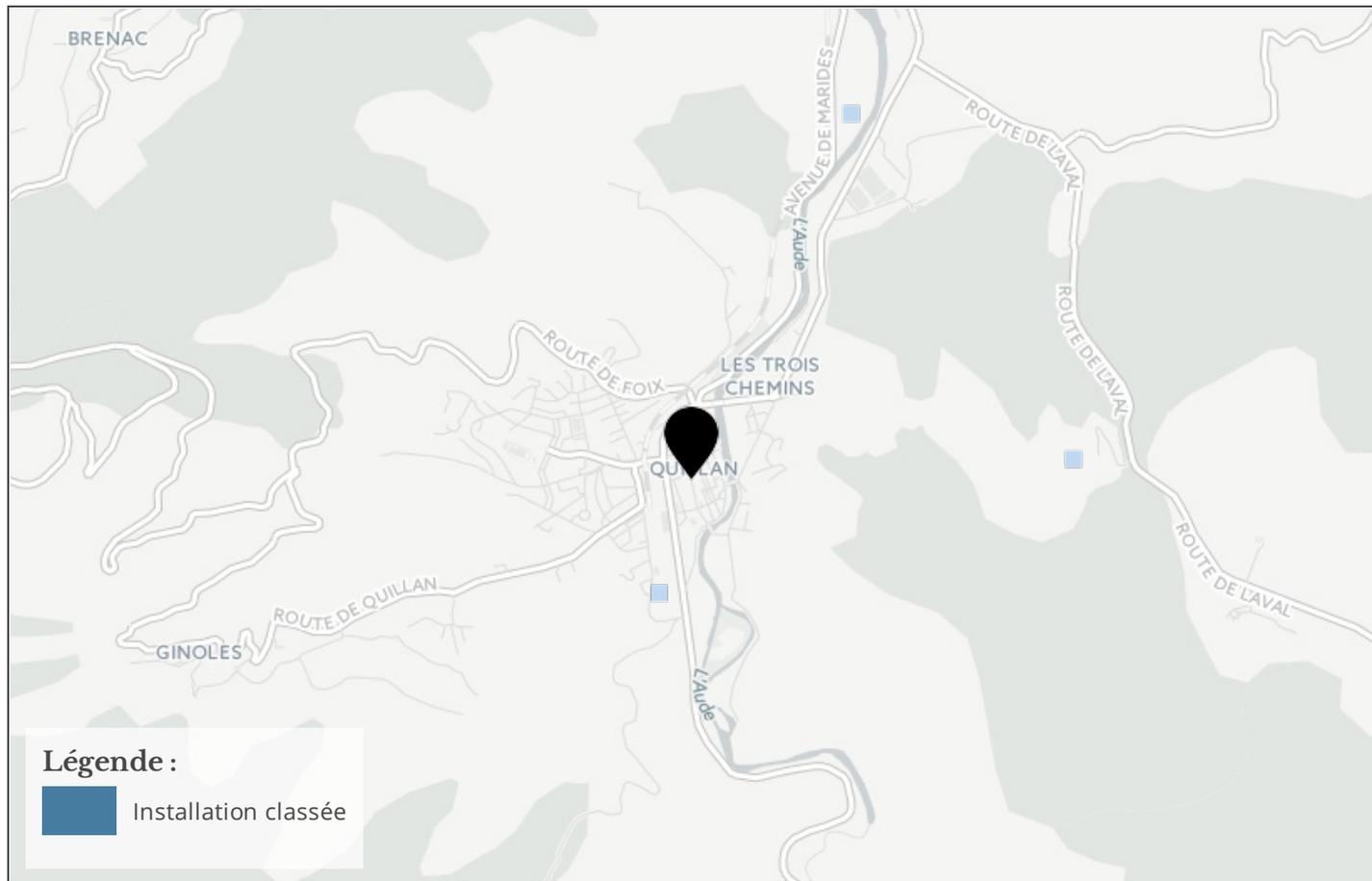
### Cartographie Feu de forêts



### Cartographie de pollution des sols



## Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



# Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

**1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral**

N° 2011098-0010

du 8 Avril 2011

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

## 2. Adresse

code postal ou Insee

commune

16 Rue de la Paix

11500

BELVIANES ET CAVIRAC

## 3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit** Oui  Non  X  
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **appliqué par anticipation** Oui  Non  X  
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **approuvé** Oui  Non  X

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

<b>inondation</b> <input type="checkbox"/>	<b>crue torrentielle</b> <input type="checkbox"/>	<b>mouvements de terrain</b> <input type="checkbox"/>	<b>avalanches</b> <input type="checkbox"/>
<b>sécheresse</b> <input type="checkbox"/>	<b>cyclone</b> <input type="checkbox"/>	<b>remontée de nappe</b> <input type="checkbox"/>	<b>feux de forêt</b> <input type="checkbox"/>
<b>séisme</b> <input type="checkbox"/>	<b>volcan</b> <input type="checkbox"/>	<b>autres</b> <input type="checkbox"/>	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels Oui  Non  X  
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui  Non

## 4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit** Oui  Non  X  
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **appliqué par anticipation** Oui  Non  X  
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **approuvé** Oui  Non  X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

**mouvements de terrain**  **autres**

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Oui  Non  X  
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui  Non

## 5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui  Non  X  
 si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

**effet toxique**  **effet thermique**  **effet de surpression**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui  Non  X

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques Oui  Non  X  
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui  Non

## 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité **zone 5**  **zone 4**  **zone 3**  **zone 2**  **zone 1**   
 forte moyenne modérée faible très faible

## 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui  Non

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

<b>8. Vendeur - Bailleur</b>	jean	Durand
<b>9. Acquéreur - Locataire</b>	Jeanne	Dupond
<b>10. Lieu / Date</b>	BELVIANES ET CAVIRAC	17/06/2017

**Attention !** S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

**Article 125-5 (V) du Code de l'environnement:** En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

## Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
LRO1100913	sarl barrau et azalbert ex ets barrau roger, , 9 rue gambetta (), quillan (11304)	71 mètres
LRO1100906	ets escudie jean ex ets bessou bernard, , rond point du docteur charles marx quillan (11304)	110 mètres
LRO1102034	sarl tinena, imprimerie tinena, 30 grand'rue, quillan (11304)	123 mètres
LRO1100892	ets artru georges et bedrines fernand ex ets artru alban, , 6 avenue pasteur (), anc. rue grand quillan (11304)	143 mètres
LRO1100916	ets cassagnaud alfred, , boulevard de gaulle ( charles) anc. boulevard des pyrénées quillan (11304)	150 mètres
LRO1100883	ets moresqui primo, , boulevard charles de gaulle quillan (11304)	170 mètres
LRO1100895	sté canavy louis ex sté canavy fils, , rue de la cayrole quillan (11304)	225 mètres
LRO1100891	ets moulines louis, , 8 avenue foix ( de), quillan (11304)	264 mètres
LRO1100878	ets tamet andré, , 5 rue salvat ( fernand), quillan (11304)	270 mètres
LRO1100900	ets verdier jean, , chemin roueylou (rue du docteur) anc. de lasserre quillan (11304)	284 mètres
LRO1100893	sté aude plastic ex sté olard freres, , quillan (11304)	294 mètres
LRO1100866	ponts et chaussees, , quillan (11304)	330 mètres
LRO1100879	ets truilhet ex ets echernier j.b ex ets truillet pierre, , 1 boulevard bourrel ( jean), quillan (11304)	339 mètres
LRO1100881	ets vidal didier ex ets munier françois ex ets cayla pierre ex ets trullet françois, menuiserie schuco, 51 rue rhode ( de la), quillan (11304)	345 mètres
LRO1100915	ets capela léon, , 1 avenue coustète (impasse de la), anc. de la jonquière quillan (11304)	355 mètres
LRO1100914	ets guilhem roger, , chemin roueylou (rue du docteur) anc. de lasserre quillan (11304)	358 mètres
LRO1100877	sté chaussure lucydoc ex sa manufacture moderne de cloches et de chapeaux ex sté chappeliere de quillan ex sa des grumes de sciage, , rue du président kennedy quillan (11304)	358 mètres
LRO1102319	sarl masette, , rue baptiste marcet quillan (11304)	364 mètres
LRO1100880	sté meubles gleizes ex sté chaussures sydor ex manufacture moderne de cloches et de chapeaux ex sté reynaud-signolles-nicoleau ex sa manufacture quillanaise de chapeaux, , rue baptiste marcet quillan (11304)	457 mètres
LRO1102318	sté granado, , rue baptiste marcet quillan (11304)	469 mètres

## Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
11.0017	, huntsman sas, usine de la plaine quillan(11304)	114 mètres

## Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'IAL

<http://www.aude.gouv.fr/information-acquereurs-locataires-ial-r1860.html>

Préfecture : Aude  
en application du IV de l'article

**Déclaration de sinistres indemnisés**  
**L 125-5 du Code l'environnement**

Adresse de l'immeuble

Commune

BELVIANES ET CAVIRAC

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

<b>Tempête</b>	Arrêté en date du 18/11/1982	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations, coulées de boue et EEDP</b>	Arrêté en date du 15/07/1992	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 12/10/1992	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 21/01/1997	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et CMLAV</b>	Arrêté en date du 28/01/2009	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 10/12/2014	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)